

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU MARDI 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, Le 27 mai, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

19 mai 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice (présente à partir de 19h20), DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, HEBERT Julien, LEBOURG Eric, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël, REINE Alain, RIDEL Isabelle

Nbre de Conseillers

En exercice : 15

Absent excusé : Monsieur Dominique SANCIER

Présents : 14

Pouvoir de Monsieur Dominique SANCIER à Madame Ginette LEGOUEZ-DELANNOY

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Madame Angélique LETELLIER

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Commission communale des impôts directs
3. Délibération médecine préventive Centre de Gestion
4. Fixation du prix pour l'insertion publicitaire dans le journal communal
5. Tarif de location de la salle du Parvis
6. Tarif de location de la salle des douze étoiles d'or
7. Prix des cases du columbarium
8. Tarif des concessions dans le cimetière
9. Frais de mission du Maire
10. Centre de loisirs 2014
11. Attribution d'indemnité au Receveur Municipal
12. Maintien de l'attribution d'un bon de fournitures scolaires de 30.50 € pour l'année scolaire 2014-2015
13. Maintien de l'aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville
14. Questions diverses

Monsieur le Maire présente Monsieur Jean Varry, Président de l'association de jumelage entre l'Allemagne et les communes d'Ouille la Rivière, Saint Denis d'Aclon, Longueil, Quiberville sur Mer, Saint Aubin sur Mer et Ambrumesnil.

Monsieur Varry explique aux membres du conseil le fonctionnement de cette association, il précise qu'il n'y a actuellement aucune famille d'Ambrumesnil qui participe au jumelage.

Cette année, ce sont les Allemands qui seront reçus en France à partir du jeudi 29 mai jusqu'au dimanche 1^{er} juin. La réception de la délégation allemande se fera à Quiberville sur Mer jeudi en fin d'après-midi. Une journée d'excursion à Rouen avec croisière sur la Seine entre Rouen et Duclair et une journée d'activités pour tous sont au programme.

Le jumelage propose aussi des cours d'allemand, donnés par un étudiant le samedi. Il travaille aussi avec le professeur d'allemand du collège d'Offranville et propose ainsi à 2 ou 3 élèves de partir en Allemagne.

- **Adoption du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire rappelle les différents points du compte rendu puis demande s'il y a des remarques à formuler. Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur Letellier demande alors de passer au vote.

Le compte rendu est adopté **à l'unanimité**.

- **Commission communale des impôts directs**

Monsieur Letellier propose la liste suivante pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires

Monsieur Lebourg Eric, 192 Rue de l'Eglise
Madame Aurégan-Burel Sylvie, 113 Chemin d'Arques
Madame Dupuis Sophie, 199 Rue du Monastère
Monsieur Quibel Mickaël, 1196 Rue de l'Ancienne Mare
Monsieur Leforestier Pierre, 340 Rue de Manneville
Monsieur Aubin Stéphane, 347 Route des Etangs
Madame Noblesse Nathalie, 114 Rue du Feu Saint Eloi
Monsieur Bertout Jacquie, 241 Rue de l'Ancienne Mare
Monsieur Ducroq Christian, 393 Rue de Manneville
Monsieur Levasseur Alain, 427 Rue de Manneville

Commissaires titulaires hors commune

Monsieur Jean Avenel, 1 lotissement Courtil 76730 Gueures
Monsieur Sylvain Leduc, rue de l' Etang 76730 Avremesnil

Commissaires suppléants

Monsieur Pasqualotto Jean-Charles, 278 Rue Guillot
Madame Maillet Claudine, 58 Rue de Manneville
Madame Vasseur Francine, 17 Résidence le Clos
Monsieur Magnier Jean-Luc, 792 Rue de l'Ancienne Mare
Madame Quibel Sylvie, 57 Impasse du Couvent
Monsieur Specht Michel, 595 Rue de l'Ancienne Mare
Madame Letailleur Simone, 194 rue Guillot
Monsieur Caes Robert, 545 Rue de l'Eglise
Monsieur Somoza Gilles, 353 Rue de Manneville
Monsieur David Joël, 130 Chemin d'Arques

Commissaires suppléants hors commune

Monsieur Jean Varry, Route du Havre 76860 Ouville la Rivière
Monsieur Gérard Lachelier, 88 Rue de la Vallée 76730 Gueures

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette liste **à l'unanimité**.

• Délibération pour la médecine préventive - Centre de Gestion

Monsieur le Maire explique que la visite de la médecine du travail pour les agents communaux s'élève à 65,90 € par agent soit pour l'ensemble des agents de la commune d'Ambrumesnil (Madame Nathalie Noblesse, Madame Anne-Laure Lefrique, Monsieur Frédéric Porcq) un total de 197,70 €. Une convention sera signée avec le Centre de Gestion.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

La mesure est adoptée **à l'unanimité**.

• Fixation du prix pour l'insertion publicitaire dans le journal communal

Pour le journal communal 2014, le prix de l'encart publicitaire était de 40,00 € quel que soit sa taille.

Monsieur Julien Hébert et Madame Pascale Moka proposent que le prix soit fixé selon la taille. Deux solutions sont proposées aux prix suivants :

- 20 euros pour un encart correspondant à une colonne texte
- 40 euros pour un encart de deux colonnes

Monsieur le Maire ajoute que tout encart pris dans le journal communal sera aussi diffusé sur le futur site internet de la commune.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

La décision est adoptée **à l'unanimité**.

- **Tarif de la location de la salle du parvis**

Monsieur Letellier rappelle que les salles seront louées en priorité aux associations.

Il souhaite aussi que les tarifs des 2 salles polyvalentes apparaissent sur le site internet de la Communauté de Communes Saône et Vienne pour en assurer la promotion.

Tarifs de location de la Salle du Parvis, et ce pour les réservations à compter du **28 mai 2014**, sont arrêtés de la manière suivante :

		Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>Vin d'honneur</u>	Commune	74,00 €	75,00 €
	Hors Commune	105,00 €	105,00 €
<u>Repas</u>	Commune	330,00 €	275,00 €
	Hors Commune	551,00 €	375,00 €

Il est rappelé que la contenance de la salle est de 80 personnes et que la cuisine est équipée pour un service traiteur (chauffe-plat).

La perte de revenu occasionnée par la baisse des prix devrait être largement compensée par une meilleure fréquentation.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les tarifs sont adoptés **à l'unanimité**.

- **Tarif de la location de la salle des Douze Etoiles d'Or**

Les tarifs de location de la Salle des Douze Etoiles d'Or, et ce pour les réservations à compter du **28 mai 2014**, sont arrêtés de la manière suivante :

		Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>Vin d'honneur</u>	Commune	66,00 €	60,00 €
	Hors Commune	104,00 €	100,00 €
<u>Repas</u>	Commune	275,00 €	250,00 €
	Hors Commune	389,00 €	350,00 €

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les tarifs sont adoptés **à l'unanimité**.

- **Prix des cases du columbarium**

Il est proposé 370,00 € pour une concession de 30 ans.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Ce tarif est adopté **à l'unanimité**.

- **Tarifs des concessions dans le cimetière**

Il est proposé 130,00 € pour une concession de 50 ans.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Ce tarif est adopté **à la majorité des voix**.

- **Frais de mission du Maire**

Monsieur Letellier annonce qu'il ne souhaite pas être remboursé de ses frais de déplacements.

Les membres du Conseil ne sont pas d'accord avec la décision du Maire et insistent pour que celui-ci bénéficie de frais de mission.

Monsieur Letellier apprécie le geste et décide d'acter pour cette délibération sans pour autant s'en servir dans l'avenir.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

- **Centre de loisirs 2014**

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 7 au 25 juillet et aura une capacité d'accueil de 30 enfants de 3 à 17 ans, répartie comme suit :

- 5 places pour les 3 à 5 ans,
- 20 places pour les 6 à 11 ans
- 5 places pour les 12 à 17 ans

Le centre sera ouvert en priorité aux enfants d'Ambrumesnil, puis aux enfants du SIVOS dans la limite des places disponibles

Monsieur Quibel a rencontré la personne susceptible d'assurer la direction du centre pour cette année. Le recrutement des animateurs se fera en concertation avec les membres de la commission du personnel le lundi 16 juin 2014 de 17 à 19 heures.

La participation financière des familles est fixée à 2 € par après-midi, les horaires d'accueil étant de 14 à 17 heures.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Ces dispositions sont adoptées **à l'unanimité**.

- **Attribution d'indemnité au receveur municipal**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDENT :

- d'accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Catherine FLEURY, receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

- **Maintien de l'attribution d'un bon de fournitures scolaires de 30,50 € pour l'année scolaire 2014/2015**

Monsieur Letellier propose une augmentation de ce bon à 32 € par enfant.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le maintien et l'augmentation sont adoptés **à l'unanimité**.

- **Maintien de l'aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège Jean Cocteau d'Offranville**

Monsieur le Maire expose que le montant de cette aide était l'année dernière de 25 € par enfant.

Monsieur le Maire demande aux parents présents à combien se monte la facture du transport scolaire.

Madame Angélique Letellier lui répond 130 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'augmenter la prise en charge des frais de transport de chaque élève de la commune scolarisé au collège Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €** pour l'année scolaire 2014/2015

- **Questions diverses**

1- Monsieur Mickaël Quibel fait un résumé de la réunion du SIVOS qui a eu lieu le 26 mai 2014. Le budget a été voté et il annonce que les membres du SIVOS ont voté à la majorité qu'il n'y aurait pas d'activités périscolaires après les cours pour la rentrée 2014/2015 pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur Quibel précise qu'il désapprouve cette décision.

- 2- Madame Sylvie Aurégan-Burel présente la commission de la Communauté de Communes Saône et Vienne. Elle énonce les différentes activités proposées auxquelles la commune d'Ambrumesnil et ses habitants peuvent prétendre.
- 3- Monsieur le Maire évoque l'augmentation de la redevance des ordures ménagères pour cette année qui est de 13%. Elle s'explique en majeure partie par la mise en fonctionnement de l'usine de méthanisation de Brametot et la construction de la déchetterie de Gueures. Celle-ci ouvrira le lundi 2 juin prochain. Le camion qui ramassait les encombrants ne passera plus et ce à compter du 1^{er} juillet 2014.
- 4- Il demande aux conseillers de ne pas hésiter à appeler en mairie pour signaler que les containers communaux situés à l'entrée du stade sont pleins.
- 5- Monsieur le Maire prévient que le fauchage des talus de la commune prévu mi-juin par l'entreprise Tiercelin a été avancé début juin.
- 6- Madame Isabelle Ridet fait un compte-rendu de la réunion du syndicat du collège au cours de laquelle les membres du bureau ont été élus et le budget voté. Elle rappelle que la participation de notre commune est de 5 113,77 € pour 26 élèves inscrits.
- 7- Monsieur le Maire demande que 2 membres (1 titulaire-1 suppléant) du Conseil Municipal se proposent comme référents pour EDF/ERDF en cas de coupure sur le réseau.
Monsieur Julien Hébert est désigné titulaire et Monsieur Norbert Letellier comme suppléant.
- 8- Monsieur le Maire expose qu'un cahier des charges est en cours de réalisation auprès des services de l'ATESAT (Assistance Technique Etat de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) qui dépend de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ancienne DDE, mais que ceux-ci vont disparaître au profit d'un autre organisme.
Néanmoins, Monsieur Pontonnier, chef de ce service, proposera prochainement un dossier à la mairie pour la réfection des abords du Parvis. Ces travaux sont envisagés pour le printemps prochain. Une demande de subvention sera faite.
- 9- Monsieur le Maire expose que le Cabinet ALISE, chargé de la recherche des cavités souterraines sur la commune sera reçu en mairie le jeudi 19 mai 2014 pour faire le point sur les travaux en cours sur le terrain du CCAS. Il ajoute qu'un compte-rendu sera fait au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.
- 10- Monsieur Mickaël Quibel annonce que le SIVOS aimerait avoir un listing de personnes susceptibles de pouvoir remplacer des agents du SIVOS absents ponctuellement (car/cantine).

Mesdames Monique Forestier et Angélique Letellier se proposent.

11- Monsieur Letellier informe le Conseil Municipal qu'au vu de la dématérialisation des documents en mairie à compter de janvier 2015, le secrétariat va devoir être doté d'un nouveau matériel informatique ainsi qu'un nouveau logiciel.

12- Monsieur le Maire souhaite faire part aux membres du Conseil Municipal des félicitations reçues pour leur élection :

- Monsieur et Madame Jean-Bernard Leceurs
- Madame Sandrine Hurel
- Monsieur le sénateur Didier Marie
- Monsieur Lejeune, Conseiller général de Forges les Eaux

13- Monsieur Alain Reine a réfléchi sur la problématique exposée par Monsieur Mickaël Quibel lors du dernier conseil sur la dangerosité du croisement des routes de Ribeuf, Gueures et la route de la sortie de l'usine DEVATEC, ainsi que pour faire ralentir les automobilistes sur la route principale. A cet effet, il distribue 2 croquis à chaque membre afin que chacun puisse y réfléchir. Dans ce contexte, Monsieur Le Maire invitera Monsieur Pètre, Directeur de l'agence d'Envermeu de la Direction des Routes (D.D.R), pour entrevoir des solutions de sécurisation

14- Monsieur Julien Hébert demande le prix de la location de la salle du Parvis pour une réunion d'une journée.

Monsieur le Maire lui répond que le tarif sera le même que pour un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.